



SAISON 2024/2025

HORAIRES ET REGLEMENT INTERIEUR :

Demande reconduite -> tapis de sol apporté par les nageuses

- ✓ Les nageuses sont réparties en groupes selon les âges, les niveaux et les motivations.
- ✓ Les horaires définitifs et les groupes seront proposés, en fonction des objectifs, par les entraîneurs, après accord du président.
- ✓ La participation **aux entraînements et aux compétitions** est obligatoire.
- ✓ Les nageuses doivent être en tenue dès le début des sessions échauffement compris : maillot de bain, bonnet, pince-nez, tenue de sport (short ou survêtement, tee-shirt).
- ✓ **L'utilisation du téléphone portable pendant l'entraînement est incompatible avec un entraînement sérieux.**
- ✓ **Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.** Le club ne couvrira aucun vol ou perte éventuels.
- ✓ Respecter les horaires est essentiel pour le bon déroulement des cours. Les nageuses doivent donc être présentes pour le début de l'entraînement et les parents doivent récupérer les nageuses mineures dans la piscine dès la fin de l'entraînement. Les retards ou absences devront être justifiés. Les absences pénalisent le groupe et altèrent les résultats de l'équipe.
- ✓ Les nageuses devront adopter une attitude et un comportement vis-à-vis des entraîneurs propices au travail et au bon fonctionnement du groupe.
- ✓ Toute attitude déplacée ou comportement non respectueux sera sanctionné par une exclusion des entraînements provisoire ou définitive selon la gravité des faits reprochés.

COTISATION ANNUELLE : *(comprenant la licence FFN et l'assurance)*

Le montant de la cotisation est fixé à :

- ✓ **390 euros (Hors stages de vacances scolaires*)**
- ✓ Une réduction de 20 euros est appliquée sur la cotisation à partir de la deuxième nageuse d'une même famille.

Depuis 2020/2021 l'achat du pack club est obligatoire pour les nageuses qui se déplacent en compétition. Il comprend le Tee-shirt, le sweat, le bonnet, un pince-nez et le maillot de bain du club. Perçu indépendamment de la cotisation au club

Très important

Compte-tenu des obligations légales d'assurance, il est impératif de connaître au plus tôt, l'effectif définitif licencié, donc assuré.

A partir du 23 septembre 2024, les nageuses n'ayant pas acquitté leur cotisation et n'ayant pas donné les documents nécessaires pour établir la licence FFN, ne sont plus assurées et ne pourront **plus être acceptées aux entraînements**.

INSCRIPTION:

Vous ne pouvez vous inscrire que si vous étiez nageuse au club ou que votre demande d'inscription a été [validée par un test](#) ou avec l'accord du [Président du club](#).

L'inscription se fait en ligne [en remplissant le formulaire](#), dans lequel différents documents peuvent être téléchargés (voir liste en bas de ce document).

MODE DE REGLEMENT :

L'inscription au Club engage l'adhérent pour **l'année entière**.

Depuis la rentrée 2021, vous avez la possibilité de payer par virement (coordonnées envoyées après validation du dossier d'inscription)

*Les chèques seront à l'ordre des « **Nymphéas de la Malmaison** ».*

Le club accepte un règlement en 2 fois, bien qu'il soit préférable d'accélérer le traitement des inscriptions avec un règlement finalisé dès septembre.

PLUSIEURS OPTIONS DE REGLEMENT			
OPTION 1	1 virement ou chèque (chèque diminué si bénéficiaire du Pass92)		
OPTION 2	Paiement en 2 chèques	(chèque diminué si bénéficiaire du Pass92) ou pass'sport	ou
Cas particuliers	Nous consulter		

→ **Merci de bien signer les chèques.**

NB : si le nom de l'émetteur du virement ou du chèque diffère de celui de la nageuse, merci d'indiquer le nom de la nageuse dans le motif du virement ou au dos du chèque.

Pour toute demande particulière : contact@lesnymphéas.fr

Ne pas hésiter à demander une attestation de paiement – en cochant la case sur la fiche d'inscription en ligne, de façon à pouvoir bénéficier d'aides (CE, Conseil général, CAF...).

Elles seront envoyées en octobre par mail.

Le club accepte :

- **Le Pass 92 (nous prévenir en cas de validation directe sur internet), nouveauté cette année, il est étendu aux collégiens et lycéens 92 + 78).**
- Les chèques.
- Les chèques **ANCV SPORT pour les adhésions** (les chèques **ANCV vacances** sont réservés aux vacances/ stages). Nous consulter en cas de doute...

Le club **n'accepte plus** : les chèques **Rueil Pass Loisir**.

Un équipement minimum (bonnet et T-shirt) et obligatoire pour les compétitions est disponible au sein du club. Celui-ci est à la charge des familles (merci de porter la mention « Equipement » au dos du chèque ([règlement séparé de l'adhésion](#)) ou dans les [informations si virement](#)).

*STAGES DE VACANCES SCOLAIRES:

Si l'entraîneur de votre fille organise un stage lors des vacances scolaires, une participation ([minimum](#) 10€ par nageuse et par entraînement) vous sera demandée.

DEPLACEMENTS LORS DES COMPETITIONS NATIONALES:

Lors des déplacements pour des compétitions nationales, une participation financière aux repas des nageuses sera demandée aux parents.

PRET DES MAILLOTS DE BAINS DE BALLETS :

Les maillots de bain et les coiffes nécessaires aux ballets seront fournis par le Club au moment des compétitions et/ou du Gala.

Il vous est demandé de fournir un chèque de caution, non encaissé, de 40 euros (merci de porter au dos l'indication « Caution maillot»).

Ce chèque sera détruit au moment de la restitution du maillot de bain et de la coiffe.

En cas de non restitution, **le chèque sera alors encaissé.**

Pour certaines compétitions, un maillot de bain noir (uni et sans inscription) est exigé. Cet achat, individuel, est à effectuer par les familles.

DROIT A L'IMAGE :

- ✓ Autorisation d'être soit filmée et/ou photographiée dans le cadre de son activité sportive, la natation artistique, en gala au sein du club ou à l'extérieur, par une personne physique agréée par les membres du bureau du club, en galas ou en compétitions.
- ✓ Le club décline toute responsabilité en cas de diffusion de contenu sur les réseaux sociaux par des personnes non autorisées (autres que celles citées précédemment).

Cette autorisation est donnée dans les conditions suivantes :

- ✓ Supports : sur tout support de diffusion connu ou inconnu à ce jour et tout document (plaquette, vidéo, édition, internet (site du club, facebook, instagram), affiche, banque d'image, téléphone mobile, dvd, dvd-rom....)
- ✓ Territoire : Monde
- ✓ Durée : 10 ans
- ✓ Donne cette autorisation sans contrepartie et m'engage à ne réclamer au club des Nymphéas et à ses membres du bureau et/ou à une personne physique agréée par les membres du bureau du club, aucune contrepartie ou indemnisation de quelque nature que ce soit.

Accord validé pendant l'inscription en ligne.

PIECES A PREVOIR pour l'inscription:

- Mineures : depuis 2021, la production d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Vous devez remplir un questionnaire ([Voir version en ligne](#)), que vous conservez chez vous.
- Majeures et cas particuliers, vous aurez à fournir un certificat de moins d'un an
- Une photo nommée nom_prenom.jpg de votre fille, ex : dupont_adele.jpg)

Le règlement :

- *Par virement*
- *par chèque, à envoyer ou donner à l'entraîneur à l'ordre des « **Nymphéas de la Malmaison** », nom de la nageuse au dos du chèque*
- *En espèce en l'absence d'autre solution*

→ Merci de bien signer les chèques.

Le Président du club des Nymphéas de la Malmaison

RULLIERE Gilles